



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exportations

Question écrite n° 5680

Texte de la question

M. Jacques Bascou appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité de maintenir une action dynamique de promotion des produits viti-vinicoles sur les marchés internationaux pour le développement de la viticulture française. En effet, le secteur viti-vinicole représente un chiffre d'affaires à l'exportation de 26 milliards de francs, ce qui le place au premier rang de tous les secteurs agricoles. Une part substantielle des 800 000 emplois et des investissements de la filière, est directement ou indirectement liée à l'exportation. L'action de promotion collective associant les partenaires publics, professionnels et les entreprises est essentielle, étant donné la multiplicité de l'offre et l'atomisation de ce secteur (on recense en effet, pour le seul secteur des boissons, quelques 5 000 entreprises exportatrices). Les secteurs viti-vinicoles ne bénéficient quasiment pas, à la différence d'autres secteurs, d'aides directes à l'exportation, ni de mécanismes de prix garantis. L'appui d'un organisme comme la société pour l'expansion des ventes et des produits agricoles et alimentaires (SOPEXA) et de son secteur international est, dans ces conditions, essentiel. Or, dans le budget de l'agriculture pour 1998, la dotation publique à la Sopexa est fixée à 120 millions, soit une diminution de 40 millions par rapport à l'année dernière. Au moment où le commerce international est en plein développement du fait de la diminution de la protection externe de l'Union européenne et de l'émergence de nouveaux pays producteurs, et, alors que de grands pays exportateurs, les Etats-Unis notamment, renforcent les moyens publics consacrés à la promotion des produits, il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour que la viticulture dispose d'un outil permettant de mener des actions efficaces de promotion et de recherche de marchés extérieurs.

Texte de la réponse

Le secteur des vins et spiritueux représente, avec 26 milliards de francs de solde positif en 1996, le premier poste des exportations du secteur agro-alimentaire français. Les marchés correspondant au secteur des vins, ouverts et très concurrentiels, ont fait l'objet en 1997 d'une étude de filière menée à la demande du ministère de l'agriculture et de la pêche par la SOPEXA, avec le concours du centre français du commerce extérieur, pour établir une stratégie de promotion collective à l'export, car la France détient 40 à 50 % des parts de marché des vins tranquilles, et souhaite conserver et améliorer sa place sur les marchés internationaux. Dans ces conditions, le budget 1998 de l'ONIVINS prévoit, en dépit d'un contexte budgétaire très serré, de renforcer les actions de promotion collective, dont la ligne passe de 52 millions de francs dans le budget primitif de 1997 à 62 millions de francs dans le budget primitif de 1998. En ce qui concerne la SOPEXA, l'audit actuel mené conjointement par l'inspection générale des finances et l'inspection générale de l'agriculture permettra de dégager les priorités du « contrat d'objectif » que le président et le directeur général de la SOPEXA devront présenter au ministre de l'agriculture et de la pêche. Le secteur des vins aura, dans ce cadre, la place qui lui revient.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5680

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 3 novembre 1997, page 3774

Réponse publiée le : 2 février 1998, page 543